



Artisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier L'éco-construction, solution d'avenir pour le bâtiment

BON À SAVOIR

Les obligations liées à l'embauche

ÇA VOUS CONCERNE

Impact du contexte international sur le secteur artisanal



Code des Aides pour le Soutien de l'Économie

Un outil d'appui

à l'investissement, à l'équipement, à l'embauche, à la trésorerie...

Le CASE est un dispositif d'aides qui ont des champs d'actions très larges.

CODE DES AIDES POUR LE SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE EN PROVINCE SUD	AIDE À L'INVESTISSEMENT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	AIDE À L'ÉQUIPEMENT
AIDE AUX INFRASTRUCTURES PRIMAIRES	AIDE À L'EMPLOI	AIDE À L'INVESTISSEMENT DE TRANSITION NUMÉRIQUE
AIDE EXCEPTIONNELLE AU MAINTIEN DE L'EFFECTIF SALARIÉ	AIDE À LA FORMATION	AIDE AUX ÉTUDES DE FAISABILITÉ
AIDE À L'EMPLOI EN FAVEUR DES JEUNES DIPLOMÉS CALÉDONIENS	AIDE À LA COMMUNICATION COMMERCIALE	AIDE AUX INVESTISSEMENTS IMMATÉRIELS
AIDE À LA TRÉSORERIE	AIDE AU FONDS DE ROULEMENT	AIDES À L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES JEUNES DIPLOMÉS CALÉDONIENS

Faites-vous votre expérience sur l'amplitude des aides proposées en vous rendant ici



province-sud.nc/case

AGIR POUR
L'AVENIR



4
ACTUS

12
PLANNING FORMATIONS

- Formations support à l'entreprise, formations réglementaires, formations techniques

14
ZOOM FORMATION

- Bio nettoyage de tous types de locaux : sanitaires, bureaux, réfectoires, chambres...

16
APPRENTISSAGE

- Apprentissage de l'excellence

18
INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

20
VOS RENDEZ-VOUS CMA

23
BON À SAVOIR

- Les obligations liées à l'embauche
- Enquête Artisans et pratiques RUAMM

32
ÇA VOUS CONCERNE

- Impact du contexte international sur le secteur artisanal

34
SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- Circuitpro, le nouveau site de petites annonces réservé aux professionnels

37
SAVOIR-FAIRE

- Bastien Pinero, boulanger
- Loïc Prigent, Plongeur sous coques

27

DOSSIER
BÂTIMENT : L'éco-construction, solution d'avenir



L'écoconstruction comme nouveau souffle

Les enjeux climatiques et énergétiques deviennent une urgente réalité un peu plus chaque jour. La Nouvelle-Calédonie et les pays du Pacifique seront les premiers impactés par leurs effets qui menacent nos populations et nos territoires. Il nous faut donc agir et modifier nos manières de faire, notamment en tant qu'acteurs économiques. D'autant que cette transition vers un modèle plus vertueux ouvre des opportunités importantes pour tous les métiers. L'artisanat, activité de proximité à échelle humaine, constitue une solution adaptée dans tous les secteurs et notamment dans le bâtiment. Face à ces défis de la transition énergétique et écologique, l'écoconstruction ouvre pour les artisans du bâtiment des perspectives nouvelles de développement, bienvenues dans le contexte actuellement difficile. Aussi bien pour la construction, la rénovation ou la réhabilitation, l'artisanat calédonien doit prendre le virage indispensable de cette nouvelle manière écoresponsable de concevoir ses métiers. Face aux difficultés d'approvisionnement, la hausse du coût de l'énergie non-renouvelable, la baisse des grands chantiers et l'impact écologique du bâtiment, l'écoconstruction est une réponse à l'urgence climatique mais représente aussi des perspectives de développement prometteuses. De nouveaux marchés s'ouvrent et l'artisanat à tous les atouts pour y répondre.

Elizabeth RIVIERE
Présidente de la CMA-NC



Agenda des salons

Marché ARDICI

● du vendredi 4 au dimanche 6 novembre :

Ce rendez-vous rassemble une soixantaine d'exposants artisans d'art, tous adhérents de la marque collective ARDICI. Leurs créations sont conçues et façonnées sur le territoire : la garantie de consommer local pour anticiper ses achats de Noël !

10^e Week-end Geek

● du vendredi 11 au dimanche 13 novembre

Le Week-end Geek a 10 ans ! Organisé par le Sci-fi club, ce rendez-vous est à ne pas manquer pour les gamers et autres passionnés de mangas BD, sciences fiction ou de jeux vidéo... Pendant 3 jours, professionnels et amateurs calédoniens se retrouvent autour de leur passion commune : la fiction sous toutes ses formes. Animations, concours de costumes, etc.



Salon du 2 roues

● du vendredi 25 au dimanche 27 novembre

Salon des Métiers d'Art de Noël

● du vendredi 2 au dimanche 11 décembre :

L'Association des Métiers d'Art Calédonien propose comme chaque année son salon de Noël qui regroupe, pendant 10 jours, une cinquantaine de stands d'artisans d'art locaux. C'est l'occasion de dénicher le cadeau original et unique à offrir à ses proches en décoration, mode et accessoires, cosmétiques naturels, bijoux, sculpture, poterie ou lapidaire.

+ d'infos et inscription :

Maison des artisans - Tél. 77 30 90 et 27 56 85 ou artisans@lagoon.nc

Eco-participation :

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) réglementés en province Nord

En avril 2022, par la délibération n°2021-202/APN du 29 octobre 2021, la province Nord a modifié son code de l'environnement. Ainsi, à partir de janvier 2023, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) seront réglementés.



Qu'est-ce qui change ?

● Les producteurs d'équipements électriques ou électroniques (EEE), c'est à dire les fabricants ou les importateurs, seront tenus d'établir et de fournir, à la province Nord, un plan de gestion complet et de déposer un dossier de demande d'agrément. L'agrément est valable 5 ans et sera délivré à l'issue d'une commission d'agrément des plans de gestion des déchets réglementés en province Nord.

La prochaine commission est prévue en février 2023. Les plans de gestion doivent être déposés **avant le 30/11/2022**.

Le code de l'environnement stipule dans son article 422-3 que les professionnels ont la possibilité d'établir un plan de gestion individuel ou alors, d'adhérer à un éco-organisme.

● À partir de janvier 2023, lors de l'achat d'EEE, **une éco-participation** sera appliquée au prix de vente du produit. Cette éco-participation est à refacturer jusqu'au client final. L'acquiescement de cette éco-participation permet de faire collecter et traiter gratuitement les EEE lorsqu'ils seront devenus des déchets.

- Les entreprises qui achètent des EEE devront payer cette éco-participation et la refacturer à leurs clients si elles ont une activité de vente d'EEE neufs.

- Les entreprises pourront déposer leurs DEEE dans les points d'apport volontaires. Une liste des points d'apports volontaires sera communiquée ultérieurement.

+ d'infos sur cette évolution du code de l'environnement ?

Contactez le service en charge de la gestion des déchets de la province Nord au 42 72 39 ou par e-mail : dde-agenda21@province-nord.nc

Travail en milieu hyperbare : **Réforme en vue**



Des réflexions sont menées par la direction du travail et de l'emploi (DTE) afin de faire évoluer les textes réglementaires qui régissent les modalités d'exercice de l'activité en milieu hyperbare* (niveau de qualification, temps de plongée, nombre de plongeurs, livret de bord, ...). **La CMA-NC se mobilise pour représenter les entreprises artisanales concernées** par cette réforme. L'adoption des nouveaux textes est prévue pour mai 2023.

La réglementation évolue afin de qualifier davantage le travail en milieu hyperbare tout en prenant en compte les difficultés que cela pourrait engendrer pour les professionnels. De ce fait, une réunion d'information s'est tenue en août afin d'informer et d'engager les professionnels dans la démarche dès le départ pour créer, en concertation, une réglementation qui permettra une meilleure sécurité des plongeurs et une valorisation des compétences des professionnels.

Par la suite, la CMA-NC, les syndicats professionnels, les acteurs de la formation hyperbare, le SMIT, la direction des affaires maritimes et le COSODA (pour les assurances professionnelles) se sont réunis au mois de septembre sous la forme d'une « commission travaux hyperbares » pour travailler **sur des propositions de texte**, pilotée par la DTE. Le calendrier prévisionnel se donne pour objectif une finalisation de la rédaction du texte pour la fin d'année.

Cette démarche se veut inclusive et participative afin d'aller vers une réforme accessible à tous.

*Travaux hyperbares : Travaux dit sous-marins. Ce sont les activités pour lesquelles la pression relative d'intervention demeure en permanence supérieure à 0,1 bar. Il s'agit de travaux réalisés par des scaphandriers (soudure, installation de pontons, pose de conduites, réparation de stations d'épuration, ...) ou des plongeurs scientifiques.

+d'infos:

Clarisse Picon : clarisse.picon@cma.nc

Mobilisons-nous pour **la SERD !**



**SEMAINE EUROPÉENNE
DE LA RÉDUCTION
DES DÉCHETS**

La SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets), organisée chaque année depuis 2013 et coordonnée par l'ADEME, est un temps fort de **mobilisation** et de **sensibilisation** à la thématique des déchets pendant lequel une multitude d'acteurs locaux se mobilisent afin d'œuvrer pour la réduction et la prévention des déchets.

Cette année la SERD se déroulera du **19 au 27 novembre 2022** et un focus particulier sera fait sur les **déchets de textile**, filière à fort impact environnemental.

Si vous souhaitez mener une action durant la SERD, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'ADEME qui accompagne les porteurs de projets.

Particuliers, professionnels, établissements scolaires, associations, collectivités, sont invités à rejoindre cette communauté d'acteurs engagés et mobilisés pour la réduction des déchets.

Entreprises artisanales, vous aussi menez une action contribuant à la réduction des déchets sur le territoire, quelle qu'elle soit.

Vous ne pouvez pas piloter un projet mais vous souhaitez participer à la 10^e édition de la SERD ? Prenez part aux événements qui sont organisés durant cette période en vous renseignant sur les actions qui ont lieu dans votre commune pour y participer.

+d'infos sur la SERD:

**Contactez Clarisse, chargée de mission Environnement de la CMA-NC au 93 41 52
ou par e-mail : clarisse.picon@cma.nc**

Le paiement et la déclaration de patente évoluent



Obligations de **téléversement** ou de **prélèvement automatique** et de **télédéclaration** :

A partir du 1^{er} janvier 2023, dès lors que le montant de votre taxe de patente est supérieur à 300 000 F, vous êtes tenus de la payer par prélèvement automatique ou par téléversement.

A partir du 1^{er} janvier 2023, certaines entreprises et sociétés ont l'obligation de télédéclarer :

- **Les sociétés** qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et qui ont un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 5 000 000 F au titre de l'exercice précédent
- **Les entreprises individuelles** ou sociétés relevant du régime réel d'imposition et qui ont un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 5 000 000 F au titre de l'exercice précédent
- **Les entreprises individuelles relevant du régime forfaitaire** et qui ont un revenu supérieur à 4 800 000 F en 2021

Sont toutefois dispensés les contribuables qui ne sont pas en mesure de souscrire ces déclarations par voie électronique et ceux qui résident dans des zones où aucun accès à Internet n'est disponible.

Source : Lois du pays n° 2022-6 du 10 mai 2022



Contactez nos agents économiques au 28 23 37, tapez 1 ou par mail à eco@cma.nc

Les professionnels de la filière froid se structurent

Afin de poursuivre les objectifs fixés par le Schéma de la transition énergétique de la Nouvelle Calédonie (STENC), notamment pour le volet concernant la réduction des gaz à effet de serre, le **Cluster Synergie** a proposé à l'ACE (Agence calédonienne de l'énergie) d'aider les professionnels de la filière froid et climatisation à se structurer.

Les activités concernées sont : la climatisation et la production d'air froid et les gaz frigorigènes.

Un plan d'action élaboré par l'ensemble de la filière a été rédigé et publié. Sa mise en œuvre est en cours. Il commencera par définir les problématiques de la filière, grâce à l'organisation de rencontres avec la profession pour établir une check-list à destination des maîtres d'ouvrages.

Les actions se déclineront sur 4 grands thèmes :

- **Le matériel et les équipements**
- **La compétence et la professionnalisation**
- **La maintenance**
- **La gestion des déchets**

Le CFA de la CMA-NC, pour la filière froid et climatisation, propose depuis 3 ans la formation « **manipulation des fluides frigorigènes** ». Cette formation spécifique, élaborée par Christophe De Moro, formateur technique au CFA, répondait à la demande de l'entreprise Socométra qui souhaite former ses salariés. L'objectif est que la **récupération des gaz frigorigènes** soit faite en toute sécurité aussi bien pour les professionnels qui l'exécutent que pour le **respect de l'environnement**.



service de la formation continue du CFA, Tél. 25 01 73

Le chiffre : 252

C'est le nombre **d'établissements artisanaux alimentaires supplémentaires**, entre 2011 et 2021 en Nouvelle-Calédonie, soit une hausse de 38% en 10 ans.

Il s'agit de la croissance la plus importante des 4 secteurs de l'artisanat (alimentation, bâtiment, production, services). Au sein de ce secteur de 916 entreprises, les métiers de la restauration mobile à emporter et les services de gamelles sont prépondérants. Ils représentent en 2021, 48% des établissements alimentaires. En deuxième position, on retrouve les activités de boulangerie-pâtisserie puis la fabrication d'autres produits alimentaires (biscuiteries, confiseries, chocolateries, fabrication de pâtes alimentaires,...). En 2020, le secteur alimentaire a généré 22,3 milliards de chiffre d'affaires (hors bénéfice agricole)* et 1 192 emplois**.

En août 2022, on recense 976 établissements alimentaires. C'est 7% de plus qu'au 1^{er} janvier 2022 (+60).

*Source : DSF (2020)

**Source : CAFAT (30/09/2020)

Business plans : la CMA vous accompagne !

Parmi les **dispositifs gratuits d'accompagnement** dispensés par votre CMA, existe le **montage d'un Business plan**. Les agents de la CMA réalisent pour vous et avec vous votre business plan. Ce document comprend notamment une **étude de marché et un compte de résultat prévisionnel**. Des éléments indispensables pour vos partenaires financiers en vue de vos demandes de prêt. Il permet ainsi à la banque et aux autres financeurs d'avoir une vision à 3 ans du futur développement de votre chiffre d'affaires. En amont pour le porteur de projet, il permet aussi de s'assurer de la viabilité du projet en lui-même.

Notre conseillère Julia Moutier a reçu Karine Aimé (Créa style) **pour réaliser son business plan**. Karine souhaitait développer son activité et ouvrir une boutique et pour cela obtenir un prêt pour son besoin en fonds de roulement. La banque lui demande donc de fournir un business plan. L'artisane s'est alors tournée vers les services de la CMA pour se faire aider.

« Un seul rendez-vous a été nécessaire car son dossier était déjà bien avancé et sa comptabilité tenue à jour » précise Julia Moutier. En effet, cette démarche peut être plus ou moins longue selon le montant du prêt recherché, l'avancement du projet et le type de projet.

Karine nous confie : « Quand la banque m'a demandé ce document, je ne savais pas du tout de quoi il s'agissait. J'ai eu le réflexe d'appeler Estelle Delamare qui est mon interlocutrice habituelle à la CMA. Elle m'a directement dirigé vers Julia, animatrice économique de la Chambre. J'ai trouvé, dans l'aide et les précieux conseils apportés, de quoi vé-



ritablement combler mes points faibles. Je me suis sentie pleinement épaulée et parfaitement aiguillée. Je trouve qu'il faudrait d'avantage faire connaître, auprès des artisans, ce dispositif tellement utile pour le montage de son dossier pour la banque ! ».

Karine, qui a pu ouvrir sa boutique et obtenir un prêt pour son fonds de roulement et ainsi importer ses matières premières, a depuis trouvé une nouvelle clientèle. Elle peut désormais faire du sur-mesure pour ses clientes et exercer son activité les jours de la semaine et plus seulement les week-end au marché.

+ d'infos :
Contactez nos agents économiques au 28 23 37, tapez 1 ou par mail à eco@cma.nc.

Obtenir un diplôme : votre expérience vous le permet !



Obtenir un diplôme professionnel, sur la seule base de l'expérience, même sans formation, c'est possible avec la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Quel que soit votre âge, votre nationalité, votre statut et votre niveau de formation, vous pouvez prétendre à la VAE en remplissant certaines conditions.

Si vous exercez des activités professionnelles, salariées ou non, ou bénévoles (syndicales, associatives), de façon continue ou non depuis au moins un an et qui sont en rapport direct avec la certification visée, et si vous pouvez justifier ces expériences, alors, n'hésitez pas à engager une démarche de VAE ! Le CFA de la CMA-NC est Point Relais-Conseil et vous informe sur ce dispositif.

Prochaines réunions d'informations :

En province Sud :

Le 8 novembre à 11h45, au Centre de formation de l'artisanat, à Nouville.

En province Nord :

Le 16 novembre à 11h45 à l'antenne CMA de Koné.

+ d'infos et inscriptions :
Inscription auprès du GIEP-NC
(Groupement pour l'insertion
et l'évolution professionnelles)
Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)

Elus CMA : Visites et rencontres de terrain



La Présidente Elizabeth Rivière et les élus Cédrik BRINON, Marie-Agnès VERNIER, Michel PURNAMA poursuivent leurs **rencontres de proximité** avec des artisans pour rester au plus proche de la réalité des entreprises artisanales.

Vendredi 16 septembre 2022, une visite de l'entreprise **Laser Art Pacific** a ainsi été organisée en faveur de Mme Manon PERRIERE, Directrice adjointe du cabinet du ministre de l'intérieur M. DARMANIN, présente en Nouvelle-Calédonie dans le cadre du déplacement de M. Jean-François CARENCO, ministre délégué aux outre-mer. A cette occasion, Mme PERRIERE a pu échanger avec la Présidente Elizabeth RIVIERE et des élus du Bureau des spécificités des métiers d'art, du poids et rôle de l'artisanat, de l'état d'esprit des entrepreneurs locaux et de la situation économique de la Nouvelle-Calédonie, pour une bonne compréhension des problématiques des entreprises artisanales.

Les élus de la CMA-NC ont tenu d'autres visites d'entreprises en septembre sur la zone de Ducos. Une délégation composée de la Présidente de la Chambre, Elizabeth RIVIERE, de quatre élus du Bureau Cédrik BRINON, Marie-Agnès VERNIER, Michel PURNAMA, Bruno GUYADER et du Directeur général Baptiste FAURE, a ainsi visité six entreprises artisanales :

- La Brasserie Malaoui
- MECABOX
- Cagou Ukulele
- Les Brasseurs du Lagon
- Les Délices du caillou
- Espace placard

Des discussions riches au cours desquelles des entrepreneurs courageux et passionnés ont pu faire découvrir leurs métiers, leurs entreprises, tout en partageant avec les élus consulaires leur ressenti sur la conjoncture actuelle. Des entretiens indispensables pour la CMA-NC qui souhaite porter les messages du terrain et travailler sur des propositions en faveur du développement économique artisanal.

Un grand merci à ces professionnels pour leur accueil et leur disponibilité !



Sylvain Sauvage
Brasserie Malaoui



Gaëtano Barbato - Méca Box



André Laufatte - Cagou Ukulele



David Bouvier et Mathieu Pouillet
Brasseurs du Lagon



Laurent Villeminot - Les Délices du Caillou

LES OFFRES

MODULIA PRO

PEINTURE

CARRELAGE

PRODUITS DU BÂTIMENT

ÉTANCHÉITÉ

OUTILLAGE

ISOLATION

MASTIC, COLLE, JOINT



🌐 modulia.nc | 📌 Modulia Pro NC
COMPLEXE MODULIA | Z.I. DUCOS | 25 98 06



BÉNÉFICIEZ DE -20% DE RÉDUCTION*
sur présentation de ce coupon avant le 31/12/2022

*HORS PROMOTION

MODULIA PRO
PRODUITS TECHNIQUES

FORUM PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

6^e édition
JEUDI
17 NOV

À LA PROVINCE SUD
DE 17H30 À 20H30



Un accident au travail est si vite arrivé... **pour l'éviter, chacun a un rôle à jouer.**

Soirée conférence
THÈME ► **LE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ**

Inscriptions sur www.cafat.nc


CAFAT
Votre vie. C'est notre quotidien.

Déchets d'emballages, **la réglementation évolue**

Le 24 juin 2021, la délibération n°41-2021/APS visant à réglementer la filière des déchets d'emballages a été adoptée par la province Sud.

Les déchets concernés

Cette réglementation s'applique aux emballages en verre, aluminium, métal ferreux ou plastique contenant les produits suivants :

Boissons et liquides alimentaires

C'est à dire tout liquide destiné à la consommation (eaux, jus, boissons alcooliques et fermentées, sodas, soupes, etc.), et servant à la préparation alimentaire (huile, vinaigre, crème fraîche liquide, sauces liquides, etc.).

Sont exclues les boissons préparées et emballées sur le lieu de vente (à emporter).

Conserves alimentaires

C'est à dire toutes préparations alimentaires à base de fruits, de légumes, de viandes, d'abats ou de poissons, de céréales présentées en conserve et appertisées (stérilisées à la chaleur, dans des récipients hermétiquement clos).

Sont exclues les préparations à base de lait (yaourts, entremets, fromage, etc.) et les denrées alimentaires surgelées.

Les obligations des importateurs d'emballages

Vous importez des emballages comme par exemple des bouteilles en verre vides que vous remplirez avec vos produits ou des bouteilles pleines ? Alors vous êtes concerné par la réglementation et vous êtes responsable de la gestion de vos déchets d'emballages.

D'après la réglementation, vous devez notamment :

- Fournir aux collecteurs de vos déchets d'emballages les contenants destinés à leur récupération
- Prendre en charge financièrement :
 - La livraison, l'installation et l'entretien de ces contenants ainsi que, si nécessaire, leur remplacement
 - La collecte et le transport des déchets depuis les points de collecte vers une installation de traitement agréée
 - Le traitement des déchets d'emballages
- Fournir aux collecteurs des supports de communication destinés au public



Pour répondre à ces obligations, deux options s'offrent à vous :

- Mettre vous-même en place les actions citées ci-dessus et déposer un plan de gestion individuel à la province Sud
- Contribuer à un éco-organisme qui se chargera, grâce à un plan de gestion collectif, de mettre en place les actions citées ci-dessus pour vous.

Pour toutes informations complémentaires, adressez-vous à :

TRECODEC concernant les modalités d'adhésion des producteurs : m.waitreu@trecodec.nc

DDDT/Province Sud concernant la réglementation en vigueur : ddd.t.sicied.bgd@province-sud.nc

UNE CARTE DE CRÉDIT ÉCO-RESPONSABLE ?

CE N'EST PAS LA MER À BOIRE !

La Banque de Nouvelle Calédonie, première banque du territoire à vous proposer des cartes de crédit respectueuses de l'environnement et confectionnées à 75 % avec du plastique issu du nettoyage des océans et des littoraux. Dès décembre 2022, toutes nos cartes en renouvellement ou en commande seront éco-responsables !

À la BNC, nous sommes engagés dans le développement durable et savons que ce sont les gouttes d'eau qui font les océans.



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE DE NOUVELLE CALÉDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP – RCS Nouméa 748047688 – Ridet 047 688 001
Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00 – contact@bnc.nc

 Banque de Nouvelle Calédonie



www.bnc.nc

SAFARI

VOTRE ACTIVITÉ,
VOS ACTIVITÉS ?
**DES DEUX COTÉS,
MIEUX VAUT ÊTRE
BIEN PROTÉGÉ**

*Par le meilleur
partenaire santé !*

CAFAT 40%
+ MPL 60% =
100%
remboursé

Remboursé
en 72h



LA MUTUELLE DES
PATENTÉS & LIBÉRAUX

 www.mpl.nc - mpl@mpl.nc

NOUMÉA : 85 bis route de l'Anse Vata ☎ : **28 15 97** - KONÉ : Maison de la Mutualité - ZI Pont blanc ☎ : **47 77 18**

Planning formations

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

○ SAVOIR FAIRE DES DEVIS ET DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Nouméa : 21 novembre

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 F

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS - FACTURES.

○ SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Nouméa : 16 et 17 novembre

À Koné : 29 et 30 novembre

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Pour comprendre et évaluer la situation financière de son entreprise. Pour lire son compte de résultats et son bilan.



○ EMBAUCHER UN PREMIER SALARIE

À Nouméa : 05 décembre

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 F

Connaître les sources de la réglementation en vigueur et choisir le contrat de travail adapté à la situation

FORMATIONS TECHNIQUES

○ BIO NETTOYAGE DE TOUS TYPES DE LOCAUX : SANITAIRES, BUREAUX, RÉFECTOIRES, SALLES

À Nouméa : 02 novembre

1 jour soit 08 heures - tarif : 18 900 F

Optimiser en méthode et en temps l'entretien quotidien des locaux dans le respect des règles de qualité et de sécurité.

○ PERFECTIONNEMENT DES BASES EN ÉLECTRICITÉ

À Nouméa : 07 au 10 novembre

4 jours soit 28 heures

tarif : 60 000 F

Approfondir ses connaissances en électricité et maîtriser l'installation et la maintenance de petits éléments électriques des bâtiments et des collectivités en toute sécurité.



FORMATIONS EN BOULANGERIE :

○ FABRICATION DE LA PÂTE FEUILLETÉE

À Nouméa : 12 décembre

1/2 journée soit 05 heures

tarif : 12 750 F

Fabriquer des croissants, des pains au chocolat dans les règles de l'art.

○ LE PÉTRISSAGE

À Nouméa : 1^{er} décembre

1 jour soit 07 heures - tarif : 16 875 F

Adapter son pétrissage et ses actions pour obtenir une pâte de qualité.

○ LE POINTAGE, L'APPRÊT ET LA CUISSON

À Nouméa : 08 et 09 décembre

1 jour 1/2 soit 11 heures - tarif : 25 125 F

Conduire une panification adaptée en utilisant les bonnes méthodes de fermentation et de cuisson.

○ FABRICATION DE LA PÂTE LEVÉE

À Nouméa : 09 décembre

1/2 journée soit 04 heures

tarif : 10 875 F

Réaliser une pâte levée en direct pour produire des brioches de différentes formes.



FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

○ VLC (VÉHICULE DE LOCATION AVEC CHAUFFEURS)

À Nouméa : 02 et 03 novembre

2 jours soit 16 heures – tarif : 25 000 F

Pour acquérir des connaissances dans le domaine des VLC appliqué à la Nouvelle-Calédonie et obtenir une attestation de capacité professionnelle.

○ HABILITATION ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LES ÉLECTRICIENS : BP

À Nouméa : 07 et 08 novembre

1 jour 1/2 soit 12 heures

tarif : 25 500 F

Préparer l'artisan électricien ou ses salariés chargés de réaliser des opérations d'intervention générale d'entretien et de dépannage sur des installations photovoltaïques.





**○ SAUVETEUR SECOURISTE
DU TRAVAIL SST, FORMATION
INITIALE**

À Koné : 08 et 09 novembre

2 jours soit 14 heures – tarif : 35 000 F

Intervenir face à une situation d'accident du travail.

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

**FORMATIONS
DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL**

**○ RÉPONDRE AUX APPELS
D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS**

À Nouméa : 14 et 15 novembre

2 jours soit 14 heures – tarif : 32 250 F

Pour diversifier sa clientèle, appréhender les marchés publics et se positionner. Pour répondre à la commande publique.

Renseignez-vous !

○ Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

○ Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30. Tél. : **25 01 73**
Email : **fc@cma.nc**

Pour une formation en province Sud : contactez Émilie THIS. Tél. : **25 01 73**

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : antenne CMA Koné. Tél. : **47 30 14**

EPIFE à LIFOU - Tél. **45 10 98**

**○ Consultez toute l'année le
planning des formations en
ligne !**

**Rendez-vous
sur www.cma.nc**



**Savoir tirer la
sonnette d'alarme
à temps...**

Artisans, ayez le bon réflexe.

Dès les premiers signes de difficultés de votre entreprise, réagissez rapidement ! Le dispositif **REBOND** est là pour vous accompagner.

REBOND
FRANCHISSONS LES CAPS DIFFICILES

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE PROPOSE REBOND, LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISANS EN SITUATION ÉCONOMIQUE DIFFICILE.

Tél. +687 28 02 68 - Mail rebond@cma.nc

Entretiens confidentiels et gratuits



Zoom sur une formation

Bio nettoyage de tous types de locaux : sanitaires, bureaux, réfectoires, chambres...

OBJECTIF GÉNÉRAL

Optimiser en méthode et en temps l'entretien quotidien des locaux dans le respect des règles de qualité et de sécurité.

COMPÉTENCES ACQUISES

- Utiliser les produits et le matériel adéquats selon le type de salissures et de surfaces.
- Connaître et appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation et le stockage des produits.
- Nettoyer les locaux selon le protocole sanitaire et le cahier des charges établis.
- Rédiger un plan de nettoyage et d'utilisation des produits.

POUR QUI

Toute personne chargée de nettoyer des bureaux, structures d'hébergement ou de restauration.

CONTENU DE LA FORMATION PARTIE THÉORIQUE

Connaissance des salissures et des produits d'entretien :

- Différentes origines des salissures.
- Echelle des P.H.
- Grandes familles de produits : acides, neutres, alcalins.
- Détartrants, détergents, dégraissants, désinfectants.

Utiliser les différents produits d'entretien :

- Produits courants, désinfectants.
- Décapants, détartrants, désincrustants, dégraissants.
- Dosages.

Appliquer les règles de sécurité sur le site :

- Etiquetage fonctionnel, sigles de sécurité, règles de sécurité, protections, stockage.

Les différents types de sol et leur entretien :

- Thermoplastiques, Linoléums, Carrelages.

L'entretien organisé :

- Circuit du nettoyage, du plafond au sol de tout type de locaux, cercle de Sinner.
- Nettoyage désinfection des sanitaires.
- Suivi des protocoles sanitaires de bio nettoyage et des cahiers des charges.
- Matériel et produits d'entretien nécessaires, plan de nettoyage, plan d'utilisation des produits d'entretien.

Hygiène et sécurité :

- Tenue de travail, lavage et entretien, hygiène corporelle.
- Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.).
- Balisage des zones de lavage.

PARTIE PRATIQUE

- Rédaction d'un plan de nettoyage sur mesure de sanitaires, bureaux et réfectoires.
- Rédaction d'un plan d'utilisation des produits d'entretien, selon les fiches techniques et de sécurité.
- Utilisation du matériel (chariot de ménage et son équipement) et des produits d'entretien.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets.
- Rédaction d'un plan de nettoyage sur mesure et utilisation des produits d'entretien, selon les fiches techniques et consignes de sécurité.

EVALUATION

- QCM et mise en situation pratique.

VALIDATION

- Attestation de compétences et de formation.

LIEUX

- CFA et antennes de la CMA.

Durée : 8 heures - 1 jour

Prérequis : Professionnel expérimenté et diplômé du domaine

Horaires : 7 h 30 / 16 h 30

Place : 6 à 8 stagiaires

Tarif spécial artisan : 18 900 F

Prix autre public : 25 200 F

**La prochaine formation
aura lieu à Nouméa le 2 novembre
au CFA de la CMA-NC à Nouville**

**Vous souhaitez vous former
sur ces techniques
+ d'infos et inscriptions**

Service de la formation continue du CFA
Emilie This : Tél. 25 01 73 - fc@cma.nc

EMPLOYEURS DU SECTEUR PRIVÉ

BOOSTEZ VOTRE ANNÉE 2022 !

- **Exclusivité : Financez votre plan de formation jusqu'à 600 000^F cette année.** Votre conseillère vous ouvre un compte en ligne EDA pour gérer vos demandes.
- **Bénéficiez de notre offre Accompagnement** à la définition de vos besoins en formation. Un rendez-vous et votre plan de formation sera formalisé et prêt à être financé.
- **Optimisez la gestion de votre obligation de dépense (0.7%) de 2022.** Votre conseillère peut vous accompagner par téléphone, visio ou en rendez-vous.
- **Venez échanger avec nos conseillères** lors des petits déjeuners mensuels. Inscription via le QR CODE.



47 68 68
(uniquement le matin)

contact@fiaf.nc

www.fiaf.nc



FIAF

Cultivons nos compétences



Apprentissage

Apprentissage de l'excellence

Bowen Douzenek est originaire de Voh. Après avoir débuté sa carrière professionnelle comme charpentier, il décide en 2020 d'entamer une reconversion en boulangerie. « *Je me plaisais bien dans le métier mais je ne me voyais pas y faire carrière. J'ai un cousin qui est aussi dans un métier de bouche* ». Il passe donc un CAP boulanger au CFA de Nouville et décroche son diplôme en 2021. Marqué par son tuteur, Compagnon du Devoir, durant sa première année de CAP, Bowen se renseigne sur le compagnonnage. Accompagné par son formateur en boulangerie et Morgane Oger, la responsable du pôle accompagnement du CFA, il rencontre Christophe Rey, le Président de l'association ouvrière des Compagnons du Devoir de Nouvelle-Calédonie et obtient un rendez-vous en visioconférence avec le prévôt de Suisse. « *C'est la personne en charge des relations entre tous les DOM-TOM et la France, pour tous les jeunes qui souhaitent entrer chez les Compagnons du Devoir. Il m'a fait passer des tests* ».

Convaincu, le jeune homme s'inscrit et trouve rapidement une entreprise d'accueil à Bordeaux où il s'est installé en juin dernier. « *Je loge dans la maison des Compagnons du Devoir avec plusieurs jeunes d'autres corps de métiers. (...) Je suis parti pour deux ans et je pourrais continuer comme bon me semble encore quelques années. (...) Pour pouvoir effectuer le Tour de France il y a une étape à passer. Une sorte d'examen où nous devons présenter, devant d'anciens Compagnons, un chef d'œuvre. Pour moi, en boulangerie ce sera un buffet avec plusieurs types de pains, viennoiseries, brioches, ... En somme, la plupart des choses que l'on voit à travers une vitrine de boulangerie. Les sujets sont donnés un mois à l'avance pour nous laisser le temps de s'exercer dans notre labo à la maison des Compagnons tous les soirs de 20h à 22h. Cette étape à franchir se nomme l'adoption. Quand on est adopté, on nous appelle par nos noms de province comme par exemple : bordelais, angevin, normand, lyonnais, flamand, parisien etc.. Et pour moi ce sera calédonien. (...) J'attends de cette expérience plus de challenge, de défis, d'obstacles à franchir (...) j'aspire à découvrir d'autres personnes, d'autres cultures et d'autres manières de travailler (...) J'envisage ensuite de devenir formateur et/ou d'ouvrir une boulangerie en Nouvelle-Calédonie. Mais je compte aussi saisir toutes les opportunités qui s'offrent à moi sur le territoire ou ailleurs.* ».



Compétences acquises durant le CAP boulanger

L'alternant titulaire d'un CAP boulanger est capable, à l'issue de sa formation de :

- Réaliser des produits de boulangerie : pains courants, pain de tradition, autres pains, viennoiserie pâtes levées et/ou feuilletées
- Organiser son travail à partir d'une commande, effectuer les calculs nécessaires à la production
- Préparer et entretenir son poste de travail
- Respecter la qualité, l'hygiène et la sécurité
- Conditionner les produits fabriqués
- Préparer les produits et les disposer pour la vente
- Rendre compte des non conformités et des dysfonctionnements lors de la phase de production

Pour devenir tuteur dans la boulangerie, renseignez-vous auprès de Françoise Mapou, chargée de relations entreprises au Centre de formation de l'artisanat : Tél. 25 97 40 ou au 73 60 95 ou par email : francoise.mapou@cma.nc

Partenariat numérique solidaire



Au mois de juillet dernier, la CMA-NC a signé une convention de partenariat « Numérique solidaire », un programme de reconditionnement de matériel informatique, avec l'association « Numérique pour tous ». L'objectif est de réduire la fracture numérique, en mettant à disposition du matériel informatique aux alternants du CFA pour assurer une continuité pédagogique avec l'outil numérique, tout en réduisant la production des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEE) à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, selon les besoins identifiés, les alternants mais également les salles de formation et le Centre de Documentation et d'Information du CFA, pourront bénéficier de dons d'ordinateurs et d'un service de garantie de fonctionnement d'une durée d'un an.

**ESTHÉTICIENNE,
PLOMBIER,
ÉLECTRICIEN,
GARAGISTE, FLEURISTE,
BIJOUTIER, COIFFEUR,
INFOGRAPHISTE,
CARRELEUR, PÂTISSIER,
TAXI, LAVERIE, COUTURIÈRE,
MENUISIER, BOULANGER,
MAÇON, SCULPTEUR,
CORDONNIER,
PEINTRE,
BOUCHER...**

ILS SONT TOUS
EN LIGNE SUR
**L'ANNUAIRE
OFFICIEL DES
ARTISANS !**

www.annuairedesartisans.nc

L'ANNUAIRE DES ARTISANS NC
11 000 entreprises en ligne >

Découvrez les 11 000 entreprises référencées officiellement par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie. Trouvez en quelques clics l'artisan dont vous avez besoin, près de chez vous. Repérez les professionnels possédant des Titres et des distinctions.

CMA
Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
NOUVELLE-CALÉDONIE

Internet : Voir et être vu

Un artisan sur Internet

Dans son atelier de bijouterie, Léa Androuet, adhérente à ARDICI, façonne des coquillages, des nacres, des perles et fabrique des bracelets, des colliers et des pendentifs avec des techniques artisanales traditionnelles. Elle crée des joncs en argent ou en goldfilled, une alternative à l'or massif, qui résiste au temps et à l'eau grâce à une technique de plaquage à pression permettant de rendre la couche d'or 14 carats jusqu'à 100 fois plus épaisse qu'un plaquage classique. La bijoutière, inspirée par son enfance passée à La Réunion, propose des modèles uniques sous la marque **La Saline**. Des « grisgris chics » qui invitent au farniente.

Page Facebook : La Saline

Instagram : lasaline_bijoux

<https://lasaline.bigcartel.com/>



Info futée

Généralisé avec les périodes de confinement, le **Click and collect** est un bon moyen de maximiser vos ventes et multiplier vos canaux de distribution.

Il permet aux clients de réserver leurs produits (via votre page Facebook par exemple) avant de les récupérer en boutique, dans un point relais ou via un autre dispositif (comme les armoires connectées www.mycolisbox.nc présentées dans le Mag des artisans n°80), ou encore de se faire livrer. Plusieurs solutions de paiement s'offrent à vous : la CSB avec EPAY, l'option paiement à distance de votre TPE, par simple virement, ou directement quand le client vient récupérer son produit.

Le conseiller numérique de la CMA-NC peut vous accompagner gratuitement dans votre démarche Click and collect. **Contactez-nous ! Tél. 28 23 37 - Tapez 1 ou par mail : tic@cma.nc**



[Site utile

Pour accroître leur visibilité sur Internet, vendre leurs produits en ligne et augmenter leur potentiel de clientèle, les artisans ayant suivi au moins une session du PACK



PRO NUMERIQUE - un dispositif gratuit autour du numérique proposée par la CMA-NC- peuvent également bénéficier d'avantages chez **SHOP NC**, une plateforme d'e-commerce locale partenaire de la CMA-NC. Deux offres leur sont proposées :

- La création d'une vitrine en ligne gratuite (au lieu de 20 000 F d'initialisation et 6000 F / mois), à partir de laquelle une commission de 20% (au lieu de 10%) sera reversée à Shop.nc pour chaque vente de produits (livraison et frais bancaires compris).
- Ou la création d'un site internet pour 80 000 F HT par an, avec 10% de commission (au lieu de 220 000 F d'initialisation + 12 000 F / mois). Pour la première année de lancement de leur boutique en ligne, la CMA-NC prend à sa charge 50 % de l'investissement, soit 40 000 F HT.

Contact : support@shop.nc - Tél. 26 20 69 ou à la CMA-NC : Tél. 28 23 37 - tic@cma.nc

PAITA STEEL

www.paitasteel.nc

L'Art de fabriquer des objets en fer
Grilles, portails, ouvrages métalliques
amélioration de l'habitat, garde corps.

47 morcellement Georget La Tamoa
98 890 PAITA

Tél/Fax : 35 16 06
Mobilis : 78 63 19

QUINCAILLERIE CALEDONIENNE

DU 30/09 au 31/10/2022

INGCO

-20%
Sur la gamme
20V

Ref: 909737
TRONÇONNEUSE 12"
SANS FIL - 20V - SANS BATTERIE
27 635 F^{TTC}
32-700 F

Ref: 128989
PERFORATEUR
SANS FIL 1.5KJ - 20V - SANS BATTERIE
17 920 F^{TTC}
22-400 F

Ref: 128785
BATTERIE 2.0AH 4 720 F^{TTC} 5,340 F

Ref: 128786
BATTERIE 4.0AH 7 560 F^{TTC} 9,895 F

Ref: 128789
CHARGEUR 2 660 F^{TTC} 3,330 F

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE - PHOTOS NON CONTRACTUELLES

13 rue Ampère - Ducos - 98 800 NOUMEA - Tel. 27 47 22
www.quincaillerie.nc - info@quincaillerie.nc

SOLUTIONS INTERNET **PRO**

Lagoon Business

PARTENAIRE DE TOUS VOS PROJETS

Monter votre business,
c'est faire le grand saut

Autant être bien équipé
avec **votre internet pro**

NOS FORAITS
INTERNET PRO DÉDIÉS
HÉBERGEMENT
STOCKAGE & SAUVEGARDE
SOLUTION SAAS

📍 Plexus DUCOS, rue Fernand Forest 🕒 Du lundi au vendredi de 8h à 17h 📞 296 296

Vos rendez-vous CMA



Le **PACK PRO NUMERIQUE** est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

- 1/ Valoriser mon entreprise sur Internet
- 2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Durée des sessions : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web.

- 1/ Diagnostic du projet
- 2/ Choix de solutions adaptées
- 3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook
Créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle.

- 2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Durée des sessions : 3h30

Agenda **PACK PRO NUMERIQUE**

SESSIONS GRATUITES	LIEUX	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	HORAIRES
Ateliers Pr@Tic					
Facebook : créer sa page d'entreprise et communiquer avec succès sur FB (sur deux matinées)	NOUMÉA	21 et 28 novembre			8h - 11h30
	DUMBÉA PANDA	23 et 30 novembre			8h - 11h30
Référencer son entreprise	NOUMÉA		5 décembre		8h - 11h30

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires



Tél. 28 23 37 - tapez 1 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA (8h00 - 12h00/ 13h00 - 15h00)	PANDA (8h00 - 11h30/ 13h00 - 15h00)	KOUMAC (8h00 - 11h00/ 13h00 - 15h00)	KONÉ 14h00 - 18h30
Assurer mon développement	6 décembre	15 novembre	8 novembre	15 décembre
Décrocher des marchés				
Réaliser le bon devis				
Optimiser mon intervention sur un chantier				

Inscrivez-vous !



+ d'infos : 28 23 37 - Tapez 1 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Nos permanences et visites d'entreprises

En plus des horaires d'ouverture de nos 5 antennes de Dumbéa-Panda, La Foa, Koné, Poindimié et Koumac, nos agents vous conseillent et se déplacent dans les communes ci-dessous.



		NOS PERMANENCES		NOS VISITES				
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes		Un agent de la CMA se déplace dans votre entreprise. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes.				
Communes	Dates	Heures	Lieu	Créneaux	Contact CMA	Antenne	Tél.	
PROVINCE SUD	Boulouparis	8 novembre et 6 décembre	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	Mont-Dore				Tous les vendredis matins	Julia MOUTIER	Nouméa	28 23 37
	Dumbéa, Païta		Avec et sans RDV	Antenne Pôle artisanal Panda	sur RDV	Jessy BONNEFIS	Dumbéa	24 32 62
PROVINCE NORD	Canala	22 novembre	Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Kouaoua		9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Hienghène	4 novembre et 2 décembre	9h - 11h30					
	Houailou	20 novembre et 20 décembre	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
	Ouégua			Mairie				
	Pouébo	14 novembre		Annexe Mairie				
	Poum			Mairie				
PROVINCE ILES	Lifou	29 at 30 novembre	9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Ouvéa	15 novembre	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			

Bon à savoir *Employeur*

NOUVEAUTÉ À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2022

D'APRÈS L'ARRÊTÉ N°2022-2201/GNC

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 965,10 F PAR HEURE - 163 102 F PAR MOIS (BASE 169H)

D'APRÈS L'ARRÊTÉ N° 2022-2203/GNC

SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 820,35 F PAR HEURE - 138 639 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1 ^{er} janvier 2022 : 920 F (Avenant salarial n° 49 du 15 novembre 2021 - Etendu par l'arrêté n° 2022-1123/GNC du 4 mai 2022).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°48 de 2022) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2022 : 922 F (Avenant salarial n° 26 du 9 décembre 2021 - Etendu par l'arrêté n° 2022-1177/GNC du 4 mai 2022).	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 2 jours fixes d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 969 F (Avenant salarial n°22 du 7 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-493/GNC du 5 mars 2019 - JONC n°3551 du 14 mars 2019).	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 ^{er} alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 795 F (Avenant salarial n° 47 du 16 décembre 2020 - Etendu par arrêté n° 2021-313/GNC du 9 février 2021 - JONC n°2375)	7 jours fixes (Article 28, modifié par l'avenant n°46 du 9 décembre 2019) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 1076 F (Avenant salarial n°12 du 10 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-491/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).	7 jours (Article 40 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	Voir grille salariale (rémunération par catégorie) , à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018 - Etendu par arrêté N°2019-109/GNC du 15 janvier 2019 - JONC n° 567 du 17 janvier 2019).	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
Industrie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 780 F (Avenant salarial n°34 du 17 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-683/GNC du 26 mars 2019 - JONC n° 4931 du 4 avril 2019).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} mai 2022 : 752 F (Avenant salarial n°27 du 26 avril 2022 - Etendu par arrêté n°2022-2059/GNC du 26 avril 2022 - JONC n° 17381 du 15 septembre 2022).	6 jours (Article 25 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transports sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2022 : 1062 F (Avenant salarial n° 20 du 18 novembre 2021 - En attente de parution au JONC).	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Les obligations liées à l'embauche

Dès l'embauche du 1^{er} salarié et pour tout autre salarié, le chef d'entreprise doit effectuer certaines démarches obligatoires :

CRE IRCAFEX

L'employeur doit déclarer à la CRE-IRCAFEX l'embauche de son salarié qui sera affilié aux caisses de retraite complémentaire Arrco-Agirc.

DTENC

Lorsque le chef d'entreprise embauche pour la 1^{ère} fois un salarié, il doit avant l'embauche, en faire la déclaration au service de l'inspection du travail (Art. Lp. 421-1 du CTNC).

SMIT

L'employeur doit faire passer une visite médicale d'aptitude à son salarié auprès du Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT). Cette visite doit avoir lieu avant la fin de la période d'essai.

CAFAT

Il doit également se déclarer comme employeur auprès de la CAFAT. Un formulaire d'immatriculation doit être rempli accompagné d'un certain nombre de documents, à fournir.

Avant toute embauche : l'employeur doit adresser une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) à la CAFAT 48 heures avant l'embauche. (Art. Lp. 421-3 du CTNC).

Les documents internes à mettre en place et à conserver :

Dès l'embauche du 1^{er} salarié, le chef d'entreprise doit mettre en place des outils de gestion du personnel, qu'il devra conserver.

- **Le dossier individuel** : est constitué pour chaque salarié. Il comprend les infos de domiciliation, des copies du contrat de travail, de sa carte d'identité et de son permis de conduire et de ses diplômes, ainsi que ses coordonnées bancaires.
- **La fiche de poste** : Elle décrit les éléments fondamentaux d'un poste, à savoir son rôle et sa mission au sein de l'entreprise.
- **Le registre unique du personnel** : Dès l'embauche du 1^{er} salarié, l'employeur doit tenir un registre unique du personnel. Il mentionne l'identité des employés, l'emploi occupé, les qualifications, les dates d'entrée et de sortir de tous les salariés.

- **Le bulletin de paie** : Il accompagne le paiement du salaire. Il est obligatoire et doit comporter impérativement certaines mentions : les coordonnées, la rémunération brute, ou les retenues dont elle fait l'objet. Il doit être conservé sans limitation de durée.

- **Le livre de paie** : Sa tenue est obligatoire pour l'employeur. On y retrouve toutes les mentions obligatoires figurant sur le bulletin de paie. L'employeur doit le conserver pendant 5 ans à dater de sa clôture.

Les autres obligations de l'employeur :

La déclaration nominative trimestrielle

Elle est adressée aux employeurs chaque trimestre par la CAFAT. Elle sert au calcul des cotisations dues à la CAFAT, au FSH, à la CRE et au titre de la formation professionnelle.

La déclaration nominative annuelle des salaires

Elle est faite à la CRE et aux impôts. Elle permet de contrôler l'exactitude des cotisations sur salaires versés lors des déclarations trimestrielles et d'alimenter le compte carrière du salarié pour le calcul de la retraite.

L'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

L'EvRP consiste à repérer les dangers et à identifier les risques soumis aux salariés d'un établissement en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes, cohérentes et adaptées.

L'EvRP est une démarche structurée et continue dont les résultats sont formalisés dans un dossier d'évaluation.



**Besoin d'aide pour vos démarches d'embauche ?
Contactez nos services : Tél. 28 23 37, Tapez 1**

Bon à savoir Échéances

les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la pairie du territoire, avant le :

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2022 - JANVIER 2023

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)

Mes déclarations :

Je suis redevable de la TGC :

31/01 : Déclaration de TGC du 4^{ème} trimestre, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre.

NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- **IRPP** : **30/11, 31/12** et **31/01** si je suis mensualisé

Je suis redevable de la TGC* :

- **TGC** : **30/11, 31/12** et **31/01** versement de la TGC collectée aux mois d'octobre, novembre et décembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

Ou **31/01** versement de la TGC collectée au 4^{ème} trimestre (octobre, novembre, décembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

- **Patente** : **31/01** paiement de la taxe pour l'année écoulée

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)

Mes déclarations :

30/11 : Déclaration IS (société clôturant au 31/07) ou **14/12** si déclaration par Internet

30/11 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/04)

31/12 : Déclaration IS (société clôturant au 31/08) ou **14/01** si déclaration par Internet

31/12 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/05)

31/01 : Déclaration IS (société clôturant au 30/09) ou **14/02** si déclaration par Internet

31/01 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/06)

Je suis redevable de la TGC :

31/01 : Déclaration de TGC du 4^{ème} trimestre, correspondant aux mois d'octobre, novembre et décembre.

NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- **IS** : **30/11** (société clôturant au 31/12 : 2^e acompte, société clôturant au 30/04 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/07 : solde)

31/12 (société clôturant au 31/01 : 2^e acompte, société clôturant au 31/05 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/08 : solde)
31/01 (société clôturant au 28/02 : 2^e acompte, société clôturant au 30/06 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/09 : solde)

Je suis redevable de la TGC* :

- **TGC** : **30/11, 31/12** et **31/01** versement de la TGC collectée aux mois d'octobre, novembre et décembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)

Ou **31/01** versement de la TGC collectée au 4^{ème} trimestre (octobre, novembre, décembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

- **Patente** : **31/01** paiement de la taxe pour l'année écoulée

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE COTISE POUR MA SANTÉ

Mes déclarations :

Aucune déclaration pour les mois de novembre, décembre et janvier.

Mes règlements :

- **Mutuelle du Commerce** : **10/11, 10/12** et **10/01** paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre

- **Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL)** : **20/11, 20/12** et **20/01**, paiement des cotisations de décembre, janvier et février (si règlement mensuel)

Ou **20/12**, paiement des cotisations du 1^{er} trimestre (si règlement trimestriel)

- **CAFAT (RUAMM et CCS)** : **31/12** paiement de la cotisation du 1^{er} trimestre

JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES

Mes déclarations :

31/01 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)

31/01 : Déclaration des salaires bruts Humanis en ligne

Mes règlements :

- **Mutuelle du Commerce** : **10/11, 10/12** et **10/01** paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre

- **Humanis (CRE et IRCAFEX)** :

25/11, 25/12 et **25/01**, paiement des cotisations d'octobre, novembre et décembre (entreprise de plus de 9 salariés) ou **25/01**, paiement de la cotisation trimestrielle (4^e trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés)

15/01 : paiement des cotisations Arrco et Agirc du 4^e trimestre

- **CAFAT** : **31/01**, paiement des cotisations du 4^e trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)

Lexique :

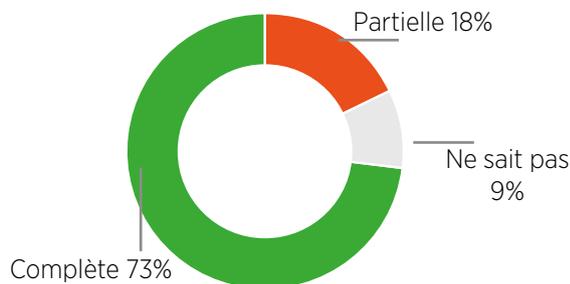
TGC : Taxe Générale sur la Consommation - **IRPP** : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - **IS** : Impôts sur les Sociétés - **RUAMM** : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - **CCS** : Contribution Calédonienne de Solidarité - **CRE** : Caisse de Retraite des Expatriés - **IRCAFEX** : Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - **ARRCO** : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - **AGIRC** : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

Enquête Artisans et pratiques RUAMM

Au mois d'août, la CMA-NC vous a consulté par e-mail concernant votre couverture RUAMM et mutuelle santé. Cette enquête a été réalisée dans le cadre de notre instruction d'une demande d'avis et de recommandations concernant une proposition de réforme de la couverture santé des travailleurs indépendants, impliquant (entre autres) une augmentation des taux de cotisations.

Merci aux 671 artisans ayant répondu à notre questionnaire, dont voici l'analyse :

Quelle intégration avez-vous choisie ?



- **73 % d'entre vous ont choisi l'intégration complète,**
- **18 % ont opté pour l'intégration partielle,** celle-ci paraissant en effet suffisante (22%) ou parce que déjà couverts par ailleurs (23%), à titre privé en tant que salarié ou retraité. Mais 52% font ce choix par défaut à cause d'un frein financier : l'intégration complète étant jugée trop chère ou les revenus ne le permettant pas.
- **9% d'entre vous ne savent pas** quelle intégration CAFAT couvre leurs risques.
- Sur l'ensemble des enquêtés, **28 % n'ont pas l'option prestations en espèces.**

L'intégration partielle et l'intégration complète : Quelle différence ?

L'intégration partielle vous garantit le remboursement uniquement des frais médicaux pris en charge à 100 % : la longue maladie, les **hospitalisations de longue durée**, les évacuations sanitaires,... mais pas les consultations médicales, les médicaments, les hospitalisations d'une durée inférieure à 13 jours,...

Si vous souhaitez bénéficier de remboursements tous les types de frais médicaux (même si ce n'est pas à 100%), il faut souscrire à l'intégration complète.

L'option de prestations en espèces, c'est quoi ?

C'est une couverture supplémentaire du choix partielle/complète. Cette option permet le versement d'indemnités journalières en cas de maladie et de repos maternité, une pension d'invalidité et un capital décès.

Pour plus d'infos, téléchargez le guide sur le site de la CAFAT : www.cafat.nc – Rubrique « employeurs & indépendants / guides et formulaires »

Les artisans sont couverts par ailleurs :

- **pour 86 % des enquêtés grâce à une mutuelle** en tant qu'ayant droit (26%) ou de manière volontaire (60%)
- **et pour 17 % des enquêtés, également grâce à une assurance complémentaire** (invalidité, décès)
- Enfin, **41 % d'enquêtés confirment qu'ils rencontrent régulièrement des difficultés à payer leurs cotisations RUAMM.**

De nombreux commentaires sur le projet de réforme nous sont aussi parvenus. Les artisans y déclarent très souvent « ne jamais être malade » et leur sentiment de « payer pour les autres » ressort clairement de cet espace de libre parole proposé à la fin du questionnaire d'enquête. Nous interrogeons actuellement la CAFAT pour obtenir des données sur ce sujet.

Pour rappel, la proposition de Loi du pays vise à contraindre l'ensemble des travailleurs indépendants à souscrire non seulement à une couverture globale (intégration complète + prestations en espèces) mais à un taux unique, prévu à 13,5% et qui serait applicable à toutes les catégories de revenus.

Aujourd'hui, vos cotisations se situent entre 5,5% (intégration partielle) et 7 % (intégration complète).

La CMA-NC défend vos intérêts !

En juin, la CMA-NC avait démontré, avec ses propres chiffres à l'appui, les effets délétères que pourrait avoir ce projet en l'état, à la fois pour les artisans actuellement en activité (déjà fragilisés) et la dynamique entrepreneuriale future.

Ces nouveaux éléments permettent à la CMA-NC de poursuivre auprès des décideurs, l'instruction de la proposition de réforme, afin de mieux défendre les intérêts des 10 800 artisans calédoniens.

+ d'infos :

**Contactez un animateur économique
au 28 23 37, tapez 1 ou par mail à eco@cma.nc.**

Le gouvernement favorise la performance énergétique des bâtiments

Le Gouvernement avec le soutien de l'Agence Calédonienne de l'Énergie et l'Ademe accompagnent la transition énergétique des bâtiments à travers plusieurs mesures.



D'après une estimation de 2020, le secteur du bâtiment serait responsable de 37 % des émissions de CO₂ mondiales. En cause, la production des matériaux de construction (ciment, métal, verre), leur transport et les émissions directes et indirectes des bâtiments, pour l'éclairage, le chauffage ou le refroidissement. De très nombreux bâtiments calédoniens, anciens ou plus récents sont ce qu'on appelle des « passoires thermiques ».

En vue d'accélérer la transition énergétique du territoire, l'objectif d'ici 2030 fixé par le dernier schéma de transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC 2.0) est de réduire de 30 % minimum la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire comparativement à 2019. Le membre du gouvernement en charge de la transition énergétique porte notamment cette ambition à travers plusieurs mesures d'accompagnement financées par l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE).

Elle va notamment lancer un prêt à taux zéro vert pour l'installation de toitures solaire et de chauffe-eau solaires pour les particuliers, avec une prise en charge des intérêts par l'ACE.

L'ACE a également participé au développement d'un moteur de calcul afin de produire une étiquette énergétique pour chaque construction, à l'instar des étiquettes énergétiques que l'on trouve pour l'électroménager. De A pour les plus performantes à G pour les « passoires thermiques ».

Avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, l'ACE a également lancé en 2021 un appel à projets à destination des maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, entreprises de construction, afin de les inciter, via une aide financière et technique, à insérer la norme PEB « Performance Énergétique du Bâtiment » dans leur projet de construction. En septembre 2022, 5 projets ont été récompensés et se répartiront un budget de 47 millions de francs.

Plus récemment, avec l'ADEME, l'ACE a lancé un autre appel à projets destiné à promouvoir l'isolation de la toiture des bâtiments existants. L'idée est de financer les dépenses d'investissement des entités privées (industriels, bailleurs sociaux, syndicats de copropriété...).

Autant d'initiatives qui visent à encourager la rénovation énergétique des bâtiments et ainsi à réduire leurs émissions de CO₂.



BÂTIMENT : L'éco-construction, solution d'avenir



Le secteur du bâtiment a des impacts forts sur l'environnement, que ce soit lors de la construction ou de l'usage dans le neuf ou l'ancien, la rénovation et la réhabilitation.

L'éco-construction est l'un des moyens pour limiter ces impacts, soutenir le développement de ce secteur économique majeur et apporter aux usagers des garanties de qualité et d'économies à moyen et long terme. Un combo gagnant que la Nouvelle-Calédonie et ses artisans ont tout intérêt à valoriser.

Le Gouvernement a ainsi mis en place une stratégie énergétique volontariste qui tend vers plus de sobriété. Parallèlement, dans le cadre de la réforme RCNC, il a une feuille de route pour accompagner les évolutions du secteur de la construction durant ces prochaines années. Sur ces 2 volets, l'éco-construction occupe une place centrale.

C'est en effet une des réponses aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux, voire sociétaux, pour l'archipel. L'objectif est de l'engager rapidement vers des bâtiments durables, écologiques, adaptés à leur environnement et aux aléas climatiques, conformes aux modes de vie de ses habitants, économes en énergie tout en étant confortables.

Mais comment intégrer cette nouvelle donne dans l'activité des artisans ? Comment conseiller au mieux des clients, privés ou publics, qui sont de plus en plus sensibles à ce type d'ouvrages, et de plus en plus nombreux à les privilégier ? Le marché est porteur et ses perspectives de développement prometteuses. D'où la nécessité pour les artisans de monter en compétence sur l'éco-construction, véritable levier de croissance... Vertueuse !

Marchés en ligne de mire

Le constat est unanime : Les difficultés d'approvisionnement et la hausse des coûts d'importation des matériaux de construction, celle de ceux de l'énergie et la contraction de l'activité de la construction locale, le changement climatique et les aléas associés, le vieillissement de bâtiments inadaptés ; tous ces facteurs concourent à l'introduction de **changements drastiques dans notre façon d'habiter et de concevoir, construire, rénover.**

L'éco-construction est basée sur les principes mêmes du développement durable : respect de l'environnement, préservation des ressources (énergie, matières premières, eau), réduction des déchets et de la pollution, confort et santé des populations. Elle vise à agir de façon durable et responsable à partir d'une vision globale de l'habitat, adaptée au milieu local.

Tous les acteurs de la filière, et parmi eux 5 300 artisans, sont concernés pour imaginer et créer, en mode « éco », l'habitat d'aujourd'hui et de demain. Si l'offre doit encore

s'étoffer, **du côté de la demande la prise de conscience a lieu (et donc le marché est là)**, avec des usagers et des clients qui semblent prêts : certains par nécessité économique, d'autres par conviction.

Maisons individuelles, logements collectifs, bureaux, bâtiments publics : les chantiers éco-pensés et éco-conçus concernent tout type d'édifice. Ils couvrent de nombreux domaines de compétences : **murs, couvertures, isolation, revêtements, finitions intérieures et extérieures, parois vitrées, ventilation, climatisation, gestion de l'eau, éclairage, domotique, production électrique, piscines...**

Le concept d'éco-construction favorise notamment la performance énergétique. Un bâtiment éco-construit s'intègre dans les écosystèmes naturels sans les perturber. Il s'agit ainsi de privilégier les ressources naturelles et locales, tout en prenant en compte les caractéristiques climatiques, économiques, sociales et culturelles du territoire. C'est l'élément phare de l'éco-construction. L'impact en-

La performance énergétique

vironnemental et la contribution au réchauffement climatique de l'utilisation d'énergies fossiles, encore trop largement majoritaires, incitent à la recherche d'économies et de sobriété énergétique. **La norme Performance énergétique des bâtiments, la PEB**, (voir encadré) vise justement à inciter les acteurs du bâtiment à prendre en compte la performance énergétique lors du choix des équipements et de la construction ou la rénovation d'un lieu. Le développement des énergies renouvelables doit également être favorisé.

LE CHOIX DES MATÉRIAUX

Métal, béton, agglo, bois, PVC, verre,... : Un bâtiment est composé de plusieurs matériaux qui peuvent influencer sur sa performance énergétique. Choisir ceux qui favoriseront

une bonne régulation de la température intérieure et de l'humidité, que ce soit au niveau de sa structure ou de son enveloppe, peut faire une grande différence sur les charges durant le cycle de vie de l'édifice.

Les matériaux biosourcés (bois, bambou, béton de terre, etc.) sont les grandes références en termes d'intérêt environnemental et ont leurs propres caractéristiques : inertie thermique, isolation, performance acoustique, circulation de l'air, durabilité... La réflexion porte aussi sur leurs impacts au moment de la construction, de leur usage ou en fin de vie. Les **matériaux issus du recyclage ou réutilisés** sont également intéressants.



À savoir

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un cadre normatif pour le secteur de la construction depuis 2016 via le référentiel de la construction (RCNC). Il vise à améliorer la qualité de la construction, à protéger les entreprises et à assurer la sécurité des Calédoniens. C'est dans ce cadre que la norme PEB, d'application volontaire, est entrée en vigueur en juillet 2020. Les normes de construction applicables sont des normes européennes (EN) et françaises (NF), gérées par l'Afnor (Association française de normalisation). Le RCNC prévoit également des agréments locaux pour les produits fabriqués localement.

Plus d'infos sur www.rcnc.gouv.nc



© Alternative construction

Une maison calédonienne construite en béton de terre.

LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS, UNE RESSOURCE LOCALE À PRIVILÉGIER

Ils proviennent de la matière organique renouvelable (biomasse) d'origine végétale ou animale et peuvent être utilisés dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction.

Lors de la Biennale de la construction qui a eu lieu en juin, la mise en place de filières dédiées aux matériaux biosourcés a été préconisée, notamment pour :

- **Le béton de terre ou pisé** : issu de plusieurs carrières réparties sur tout le territoire. Outre ses performances phoniques, son efficacité thermique permet d'éviter la climatisation. Un référentiel d'agrément est en cours d'étude par le gouvernement via sa Direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) afin que tout ouvrage réalisé en pisé local puisse bénéficier de l'assurance décennale : à suivre donc...
- **Le Pinus calédonien** : Les grandes plantations sont situées sur le plateau de Tango en province Nord, dans les plaines du Sud et à l'île des Pins. Le Pinus possède de bonnes qualités thermiques et mécaniques, ce qui en fait un matériau de construction de premier choix. Il a été agréé dans le cadre du RCNC et l'élaboration des référentiels de transformation de sciage et de traitement de préservation est en cours.

Tout le monde y gagne !

- Développement de l'économie et de la production locale
- Création d'emplois et amélioration des compétences
- Participation à la transition énergétique
- Baisse des factures énergétiques des usagers
- Diminution des déchets et de la pollution
- Amélioration du confort des habitants
- Contribution à la préservation de la biodiversité

QUELQUES PRINCIPES SIMPLES À RESPECTER

Le bâtiment doit être adapté aux contraintes du site, à son milieu et au climat pour améliorer son confort et son fonctionnement général.

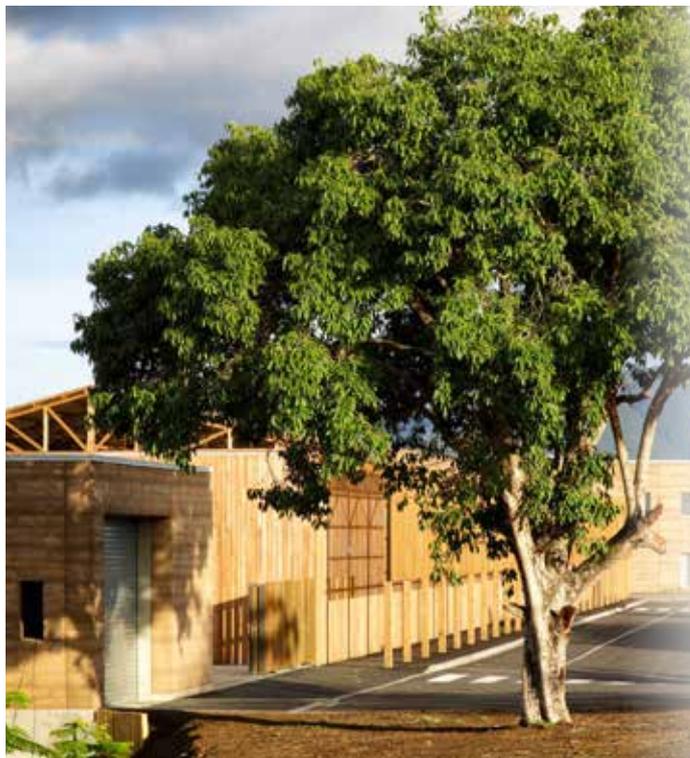
Pour les **protections solaires**, il est conseillé d'installer débords de toit, persiennes, casquettes, brise-soleils (rideaux ou stores), auvents, volets, pergolas, murs végétaux...

La couleur extérieure du bâtiment (murs, toiture) doit être claire. **La ventilation naturelle** optimisée par des façades suffisamment ouvertes, un choix de menuiserie adapté (jalousie, ouvrants à la française), **l'orientation du bâtiment**, associée à des brasseurs d'air, permet d'éviter l'usage de la climatisation. La présence de **végétation** joue aussi un rôle important. L'utilisation de **lumière naturelle** (puits ou conduits de lumière) contribue à faire baisser la consommation d'énergie, comme l'électricité produite à partir du solaire photovoltaïque dont le surplus peut être vendu sur le réseau. Le photovoltaïque concourt à diminuer les émissions de CO₂. Enfin, l'énergie solaire permet de chauffer l'eau grâce à l'installation d'un chauffe-eau solaire adapté au logement.

« **L'éco-construction permet, entre autres, de diminuer la facture énergétique et d'améliorer l'usage du bâti. Il faut sensibiliser les artisans, comme tous les acteurs du bâtiment, à ses principes. C'est pourquoi à la CMA-NC, nous travaillons sur des projets pour les accompagner et les aider à monter en compétence.** »

Cédrik Brinon, élu du Bureau de la CMA-NC et chef d'une entreprise de bâtiment.

S'initier en ligne à la performance énergétique



LA CMA-NC ACCOMPAGNE LES ARTISANS

Parmi les actions de votre Chambre consulaire :

- **La plateforme en ligne Pergola** qui référence toutes les ressources documentaires en lien avec l'éco-construction pour les outre-mer, aux conditions climatiques assez similaires à celles de la Nouvelle-Calédonie et aux préconisations pouvant donc être transposées ici. Les artisans disposeront bientôt d'un lien pour accéder gracieusement à ces ressources en ligne.
- À venir, la mise en place d'outils, transmis par nos conseillers : **fiches pratiques, guides, visites sur le terrain ...**
- **Des formations initiales et continues** liées à la performance énergétique, comme le DNC Installateur sanitaire et énergies renouvelables par exemple et de nouveaux projets qui sont en cours de déploiement par notre Centre de formation de l'artisanat.
- **De nouveaux contenus sur le site www.cma.nc**, dédiés à l'écoconstruction, rubrique > chefs d'entreprise > bâtiment

+ d'infos : Tél. 28 23 37, tapez 1 et christelle.vanhee@cma.nc

Pour que les artisans puissent se former aux principes de la performance énergétique des bâtiments (PEB), une formation sur mesure, 100 % locale a été créée par la DAPM en collaboration avec l'Agence Qualité Construction (AQC) et la Chambre de métiers et de l'artisanat.

L'objectif de ce nouvel outil en ligne, ou MOOC (Massive Open Online Course) : monter en compétence grâce à des vidéos pédagogiques disponibles 24h/24h et 7 jours sur 7 sur le Net.

Membre du groupe de travail, l'élu à la CMA Cédrik Brinon, témoigne : « *Les artisans ont peu de disponibilité. Suivre ce MOOC prend une heure au maximum. Il devait être facilement accessible et présenté sous une forme ludique. Et surtout être adapté aux spécificités locales et répondre aux attentes des artisans.* ».

UNE FORMATION QUALIFIANTE

Rapide, le MOOC peut être suivi à tout moment et gratuitement sur smartphone, tablette ou ordinateur. Il propose plusieurs recommandations pour les équipements et l'enveloppe du bâtiment afin qu'il soit le moins énergivore possible.

Les sujets traités :

- Installation de protections solaires : débord, tasseaux, bardages ventilés, stores, persiennes, etc.
- Optimisation de la ventilation naturelle avec des menuiseries adaptées
- Installation de brasseurs d'air
- Utilisation de systèmes de production d'eau chaude de type chauffe-eau solaire ou thermodynamique





Centre médico-social de la Rivière Salée



Vous pourrez ainsi :

- Acquérir les compétences de base pour un bâti durable et économe en énergie.
- Obtenir une attestation de réussite au test proposé dans le MOOC et faire valoir cette nouvelle compétence.
- Dans ce cas, être mis en avant sur le site Internet du gouvernement www.rcnc.gouv.nc ainsi que sur l'annuaire de la CMA-NC www.annuairedesartisans.nc.
- Avoir des arguments commerciaux pour valoriser l'éco-construction auprès de votre clientèle. Essentiel dans le contexte actuel où la demande est en plein développement !

Pour accéder au MOOC, rendez-vous sur notre site internet www.cma.nc ou sur le site ww.rcnc.gouv.nc



LES AIDES ET INCITATIONS FINANCIÈRES

Les particuliers peuvent déduire de leur revenu imposable certains travaux réalisés par des professionnels, dans la limite de 2 millions de francs. Dont ceux qui permettent une amélioration de la performance énergétique : pose de chauffe-eau solaire ou thermodynamique, installation de système de récupération de chaleur, de matériaux d'isolation thermique, pose de bardage ventilé ou de pare-soleil...

La liste complète des travaux déductibles est sur le site de la Direction des services fiscaux : www.ds.f.gouv.nc

Les professionnels peuvent bénéficier d'une subvention de la province Sud pour les investissements dans des équipements visant à réduire la consommation d'énergie ou à produire de l'énergie renouvelable.

+ d'infos : www.province-sud.nc/demarches

CLUSTER ÉCO-CONSTRUCTION

Depuis 5 ans, le cluster contribue, entre autres, à améliorer la performance des entreprises locales, à mutualiser les moyens et à encourager l'innovation, la montée en compétence et la coopération entre les acteurs du bâtiment. Leur devise : Ensemble pour mieux construire.



Aymeric Brun, son Président, précise que « l'éco-construction, c'est un état d'esprit vers une démarche plus responsable. C'est construire mieux et plus confortable, baisser la consommation d'énergie. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Aussi, tous les artisans qui veulent nous rejoindre sont les bienvenus. Le cluster les soutiendra et les accompagnera dans leur démarche ».

**+ d'infos : Tél. 74 43 34
cluster@eco-construction.nc
www.eco-construction.nc**

POUR ALLER PLUS LOIN...

Chantiers respectueux de l'environnement :

www.chantiervert.cci.nc

Recyclage, réemploi, économie circulaire :

www.circuitpro.nc

Le cluster Synergie regroupe les principales entreprises impliquées dans la transition énergétique du territoire.

Tél. 79 02 30 / 71 45 32 - synergie.nc@gmail.com
www.synergie.nc

L'Agence calédonienne de l'énergie est l'acteur central de la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie.

contact@agence-energie.nc - www.agence-energie.nc

L'Agence Qualité Construction élabore, depuis la métropole, actions et outils pour aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes.

www.qualiteconstruction.com

Impact du contexte international sur le secteur artisanal

Soucieuse des impacts économiques que la situation inflationniste mondiale actuelle pouvait générer sur les artisans calédoniens, la CMA-NC a commandé une enquête auprès de ses ressortissants. Cette étude avait notamment pour objectifs d'évaluer les conséquences réelles de la crise sur les artisans calédoniens, et de recueillir des données représentative des effets économiques de ce contexte. Les résultats sont présentés ci-dessous.

LES IMPACTS DES PHÉNOMÈNES INTERNATIONAUX

98% des artisans déclarent ressentir au moins un impact négatif du contexte international, soit la quasi-totalité des artisans.

Les impacts ressentis par le plus grand nombre et le plus fortement sont les hausses de prix :

- Des matériaux et matières premières (**9 sur 10**).
- Du carburant (**9 sur 10**).
- Des équipements et du matériel (**8 sur 10**).

Viennent ensuite, les difficultés d'approvisionnement mentionnées par **7 artisans sur 10** (absence de livraison, rupture de stocks, augmentation des délais de livraison) et le prix de l'électricité pour **plus de la moitié des artisans**.

La moitié des artisans déclare également un **impact persistant de la crise Covid-19**.

Les autres impacts mentionnés sont les hausses du prix du fret et du gaz, qui n'affectent qu'1 artisan sur 3.

4 ARTISANS SUR 10 déclarent spontanément être touchés par d'autres phénomènes ...

La baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, le contexte de « la vie chère » et la crise en général, ainsi que la baisse de la population, provoquent une diminution de la consommation.

L'incertitude politique qui ralentit les investissements et les conséquences météorologiques de la Niña qui privent certains artisans de matières premières (secteur alimentaire) ou retardent des chantiers, ont été également cités.

LES PRINCIPAUX IMPACTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'alimentation :

Fabrication de plats à emporter, boucherie, boulangerie, fabrication de boissons, ...

Le secteur de l'alimentation est :

- Fortement impacté par les hausses du prix des matériaux (100%), du carburant et de l'électricité (93%) et les ruptures de stock (86%).
- Davantage touché que les autres secteurs par l'augmentation du prix du gaz (68% vs 24% à l'échelle de l'artisanat).

Le bâtiment :

Construction, rénovation, électricité, maçonnerie, peinture, terrassement, ...

- Le bâtiment est fortement touché par les hausses des matériaux (99%), du prix du carburant (93%) et des équipements (90%), ainsi que des ruptures de stock qui provoquent des décalages de chantiers.

La production-fabrication :

Fabrication de vêtements, imprimerie et graphisme, fabrication d'articles divers, artisanat d'art, ...

- La production-fabrication est globalement moins touchée que les 2 premiers secteurs par ces phénomènes. Il subit tout de même des hausses de prix des matières premières, du carburant et de l'électricité ; des retards des livraisons et des ruptures de stock.

Les services :

Nettoyage, services administratifs, réparation, transport, soins de beauté, ...

- Les services sont également impactés mais dans une moindre mesure que les secteurs du bâtiment et de l'alimentation.
- Ils ressentent plus fortement que les autres les suites de la crise Covid qui a provoqué une perte de chiffre d'affaires qu'ils n'arrivent pas à rattraper.

LES CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ

9 ARTISANS SUR 10 affectés par ces phénomènes en subissent des conséquences importantes :

- Une **perte d'activité** est ressentie par la moitié des artisans quel que soit le secteur d'activité, la province, l'ancienneté ou la taille de l'entreprise.
- Une **baisse de la rentabilité** est évoquée par quasiment 1/4 des artisans.
- Et enfin, des **difficultés de trésorerie** touchent 17% des entreprises.

Les artisans nous font part également des reports de chantiers ou de livraisons liés aux difficultés d'approvisionnement.

Pour **11%** des artisans, ces hausses de coûts ou difficultés d'approvisionnement n'ont pas de conséquence sur leur activité ou pas encore ... (exemple : les activités de services, notamment les travaux administratifs ou graphistes).

LES SOLUTIONS MISES EN PLACE PAR LES ENTREPRISES

LES 3/4 DES ARTISANS touchés par ces phénomènes ont mis en place des solutions :

- **3 sur 10 cherchent à accroître leur chiffre d'affaires** : Par du développement commercial et de la communication (11%), en se diversifiant (10%), en travaillant plus, en cherchant des nouveaux canaux de vente ou en faisant de la qualité.
- **¼ réduit ses charges** : En diminuant les dépenses courantes et la masse salariale, en cherchant des four-

nisseurs proposant des tarifs moins élevés, en reportant leurs investissements et en louant le matériel de production, en arrêtant les productions les moins rentables.

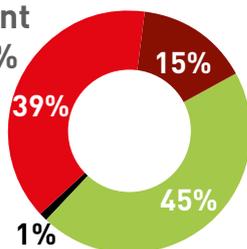
- **2 artisans sur 10** ont répercuté les hausses dans leur prix de vente, ce qui a occasionné pour certains des pertes de clientèle.
- **1 sur 10 cherche** à résoudre les difficultés de trésorerie (demande d'acomptes, recouvrement), en sollicitant des aides bancaires ou en utilisant des fonds propres.
- **Moins d'1 sur 10** réduit sa marge pour rester compétitif et ne pas perdre de marchés.

Les artisans ont parfois repris une activité salariée en complément, stocké par anticipation, ralenti leur activité, réduit les délais de validité des devis (uniquement pour le secteur du bâtiment).

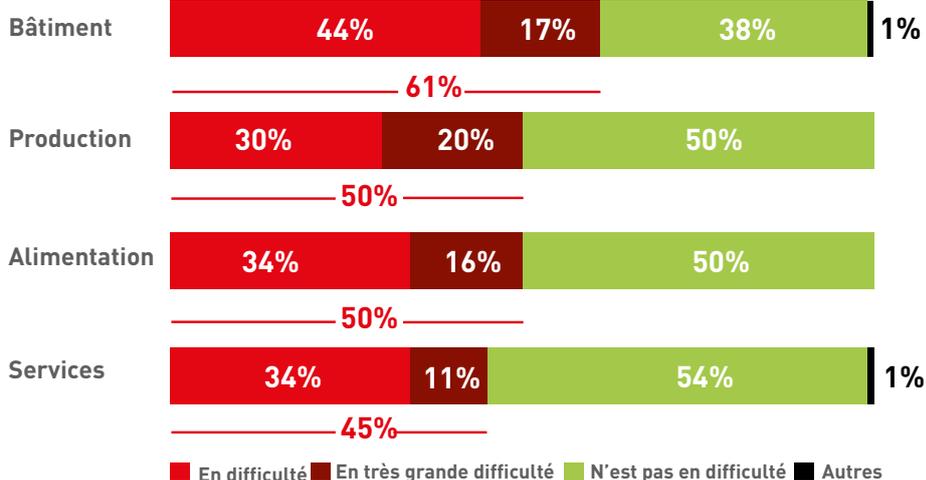
LA SITUATION DES ENTREPRISES

55% des artisans déclarent être en difficulté dont 15% en très grande difficulté

- En difficulté
- En très grande difficulté
- N'est pas en difficulté
- Difficultés non liées à ces phénomènes



Vous êtes actuellement...
(base de 299 artisans impactés)



Les artisans du secteur du bâtiment sont plus nombreux que les autres secteurs à déclarer être en difficulté (61%).

En conclusion, les résultats de cette enquête confirment que le tissu économique artisanal est lourdement touché. Ainsi, 98% des artisans déclarent subir un impact des phénomènes internationaux sur leur activité. La hausse des prix des matières premières, du carburant et des équipements affecte au moins neuf entreprises sur dix. La moitié des artisans déclare subir une perte de chiffre d'affaires liée à cette situation et un quart voit leur rentabilité baisser. Surtout, plus de la moitié des entreprises artisanales déclare être en difficulté, dont 15% en très grande difficulté. Pire, 5% des artisans déclarent qu'ils vont ou sont en cours de cessation de leur activité.

Face à cette situation, la CMA-NC va renforcer son offre de conseil et d'accompagnement auprès des entreprises artisanales, notamment via son dispositif Rebond. Néanmoins, la Chambre ne pourra pas répondre seule aux difficultés des entreprises, tant la situation est préoccupante. Dès lors, la CMA-NC a communiqué cette enquête à l'ensemble des parties prenantes, afin de construire les outils nécessaires à la pérennité de l'activité artisanale aujourd'hui fragilisée.

+ d'infos : Retrouvez l'étude complète sur notre site internet www.cma.nc dans Téléchargements > Données Artisanat & CMA > Observatoire de l'artisanat > études et analyses

**Si vous rencontrez des difficultés, contactez un de nos animateurs économiques
Tél. 28 23 37, tapez 1 ou email eco@cma.nc
Cette enquête a été menée auprès de **305 chefs d'entreprises fin août-début septembre 2022.****

Circuitpro, le nouveau site de petites annonces réservé aux professionnels

La CMA-NC et la CCI-NC ont travaillé conjointement pour développer la plateforme numérique « Circuitpro.nc », réservée aux professionnels et associations, qui leur permet d'échanger des biens ou des services.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un site en ligne qui permet des interactions entre professionnels pour :

- Échanger, donner, vendre ou acheter à un prix adapté des objets plus ou trop peu utilisés tels que :
 - Du matériel en état de marche ou réparable
 - Des matériaux (Ex : palettes, chutes de production, luminaires, carrelages...)
- Mutualiser des ressources partiellement exploitées (des locaux, des équipements, des ressources humaines, des compétences, des véhicules, du covoiturage ou co-transport...)

Comment ça fonctionne ?

Pour accéder à Circuitpro, il vous suffit de vous rendre sur www.circuitpro.nc.

Une fois sur le site, vous avez la possibilité de consulter toutes les annonces en ligne.

Deux types d'annonces sont présentes :

- Je propose
- Je recherche

Comment faire si une annonce vous intéresse ?

Toute entreprise ou association peut manifester son intérêt pour une annonce en cliquant sur « ça m'intéresse ».

Le professionnel doit alors remplir un formulaire en indiquant son RIDET, ses coordonnées et éventuellement un commentaire.

Ses coordonnées et celles de l'annonceur sont alors envoyées automatiquement aux deux parties qui pourront ainsi prendre contact. Les échanges et contractualisations se font directement entre professionnels.

Comment déposer une annonce sur circuitpro ?

L'entreprise ou l'association doit posséder un numéro de RIDET.

En cliquant sur le bouton « Saisir votre annonce d'offre ou de demande » présent sur la page d'accueil du site, le professionnel doit remplir un formulaire en indiquant s'il recherche ou s'il propose. Il doit également saisir :

- Son RIDET
- La raison sociale de son entreprise
- Sa localisation
- Ses coordonnées
- Les conditions (gratuit, échange ou payant)

- Le type de ressource (matériel, matières, locaux, compétences, ...)
- La quantité proposée ou recherchée
- Un titre à son annonce
- Une description de son annonce.

Il a également la possibilité d'y ajouter jusqu'à 4 photos.

Circuitpro n'est pas un « site business ». Les offres et demandes publiées n'ont pas pour vocation de vendre les produits ou services liés à l'activité principale de l'entreprise. À cet effet, les annonces sont vérifiées et validées par la CCI-NC et la CMA-NC, avant leur publication.

Les offres ou demandes sont publiées sous 48 heures, classées par catégorie et accessibles à tous professionnels pour leur permettre de bénéficier d'une visibilité maximale.

Les bénéfices pour les entreprises

Circuitpro permet de :

- Valoriser les ressources disponibles dans les entreprises
- Limiter le gaspillage
- Réaliser des économies
- Diminuer l'impact sur l'environnement des professionnels
- Gagner en compétitivité
- Créer du lien et des synergies entre les professionnels

+ d'infos : sur Circuitpro ou vous avez besoin d'aide pour publier une annonce ? Contactez Clarisse, chargée de mission Environnement de la CMA-NC au 93 41 52 ou par e-mail à l'adresse clarisse.picon@cma.nc



NC NEWS

Maintenant, la télé,
ça nous regarde

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION



TÉLÉCHARGEZ

NC NEWS 



PACK PRO NUMÉRIQUE

ARTISANS, vos rendez-vous pour booster votre activité !

InfoTIC | Cré@TIC | Pr@Tic

3 parcours d'information et d'accompagnement :

- Concevoir et concrétiser vos projets web
- Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux
- Développer votre stratégie commerciale

SIMPLE ET RAPIDE

Choisissez le parcours qui vous intéresse.

GRATUIT ET CONCRET

La participation est entièrement gratuite et est exclusivement réservée aux artisans et à leur conjoint.

AVANTAGEUX

En participant vous bénéficiez d'avantages commerciaux négociés chez nos partenaires.

Shop.nc

lagoon
Internet - Téléphone - Vidéo

Préinscription

www.cma.nc - Tél. 28 23 37



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
NOUVELLE-CALÉDONIE



MES FACTURES.NC

LOGICIEL DE GESTION

*Essai gratuit
sans engagement
Conseils personnalisés*

VOTRE MEILLEUR ALLIÉ Logiciel calédonien pour :

- Gérez vos devis et factures avec ou sans TGC
- Gérez vos achats
- Gérez les règlements
- Gérez vos relances
- Exportez vos données pour votre comptable
- Mises à jour et sauvegardes automatiques



**FORMATION
COMPRISE**



**UTILISATION
HORS
CONNEXION**

GAGNEZ DU TEMPS EN SAISIE - CONCENTREZ-VOUS ET PILOTEZ VOTRE ACTIVITÉ !

NOUS CONTACTER :



Guillaume GINER



75 60 52



contact@mesfactures.nc

Savoir-Faire

Lauréat d'Ose ta boîte !



Parcours

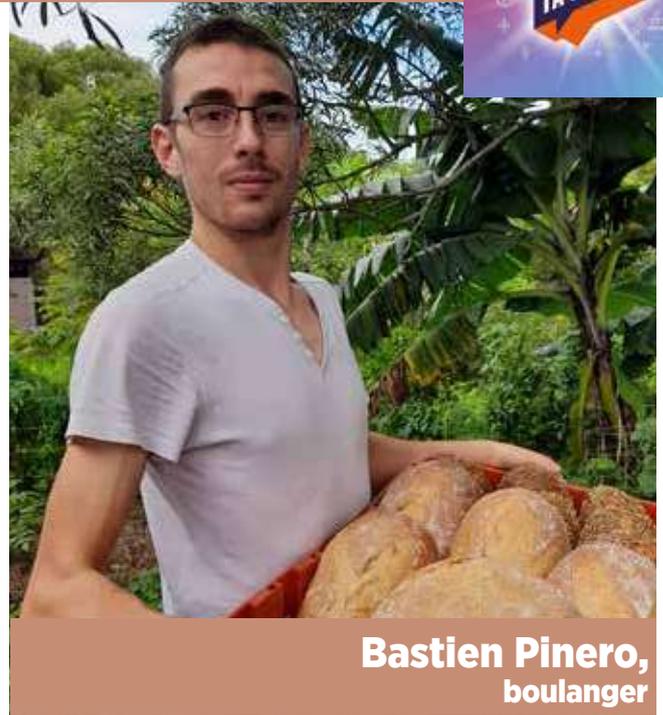
Après un Bac technologique hôtellerie-restauration, Bastien Pinero passe un BTS diététique. « Je n'enviais pas de devenir diététicien mais je souhaitais élargir ma vision de l'alimentation. Je voulais avoir un bagage scientifique en biologie et en biochimie pour comprendre en quoi un aliment est bon ou pas, selon les constitutions des individus ». Il poursuit ses études en réussissant un CAP boulangerie, à Mende, en Lozère. « Je voulais avoir le plus de compétences possibles en artisanat alimentaire. J'aurais bien poursuivi dans d'autres CAP de métiers de bouche ». Il travaille un an à Nîmes avant de suivre sa compagne calédonienne à Pouembout, dont elle est originaire. « J'ai travaillé comme salarié mais j'avais du mal à donner du sens à ce que je faisais. Je me suis donc lancé à mon compte avec Le Moulin de Tia ».

Contacté par la Chambre de métiers et de l'artisanat pour participer au jeu télévisé Ose ta boîte !, Bastien Pinero dépose sa candidature et est sélectionné avec 15 autres candidats. Le jeune boulanger de Pouembout qui a remporté la finale, s'apprête à développer son projet de fabrication de pains à partir de sa propre farine biologique.

« Depuis le début de mon projet de création de la boulangerie et de l'exploitation d'agriculture vivrière, il y a deux ans, je suis en relation avec une conseillère de la CMA-NC de Koné. Elle m'a aidé à constituer mon dossier pour une demande d'emprunt auprès de la banque. Un accompagnement qui m'a été précieux ! (...) Alors, lorsque la CMA-NC m'a appelé pour me proposer de participer à Ose ta boîte ! je me suis dit que je n'avais rien à perdre, cela me semblait être une émission divertissante, sérieuse et bienveillante ».

Pendant les deux semaines de tournage, Bastien participe à différentes épreuves qui consistent à évaluer les qualités requises pour être un bon entrepreneur, autour des thématiques comme la vente, la communication, l'adaptabilité, le management...

« Je retiens avant tout de ce concours l'aventure humaine, mais aussi une expérience professionnalisante par le fait d'être challengé. Cela nous a poussé à donner le meilleur de nous-mêmes ». Son meilleur souvenir ? « Pendant la finale, lorsque nous avons dû présenter notre projet devant le jury et plusieurs dizaines de professionnels. J'ai senti que je les accrochais, que ce que je portais avait du sens ! ».



Bastien Pinero,
boulangier

Sa boulangerie, Le Moulin de Tia, est implantée sur la zone agricole de Pouembout. Bastien a aménagé un container de 40 pieds avec un four à bois. « On a fait les plans et le laboratoire est agréé par le SIVAP. Nous livrons notre production dans cinq points de vente à Pouembout, un snack à Voh pour des pains hamburger, et parfois à Poin-dimé et Touho pour nos adeptes de la côte Est qui s'organisent pour des commandes groupées ».

« En tant que boulanger, je suis contrarié de ne pas pouvoir utiliser de la farine bio calédonienne. J'accorde beaucoup d'importance au fait de s'alimenter avec ce qui pousse autour de nous, L'excès de mondialisation dénature nos régimes alimentaires, les dépersonnalise. (...) Jusqu'à présent, nous étions obligés d'importer la farine bio, avec des démarches administratives très longues, si bien que l'on s'est retrouvé en rupture de stock. Nous avons dû nous rabattre ponctuellement sur la farine conventionnelle et suspendre notre label Bio Pasifika. Nous devrions être bientôt autonomes car nous avons mis en culture notre blé en août pour une première récolte prévue en fin d'année ! ».

« Ce prix d'un million de francs gagné avec Ose ta boîte ! va nous aider à investir dans une trieuse vanneuse, un local pour réceptionner notre blé et un moulin. Ce jeu m'a surtout permis de tisser des liens forts avec les autres candidats, de faire connaître notre projet et de lui donner de l'écho ».

Page Facebook : Moulin de Tia

Savoir-Faire

Plongeur des marinas

Parcours

Après un bac STMG au lycée Lapérouse, Loïc Prigent intègre la prépa ECT (économique et commerciale option technologique) au Lycée Dick Ukeiwé (ex Lycée du Grand Nouméa). « Une très bonne formation », souligne Loïc. « J'ai passé ensuite les concours des écoles de commerce, et j'ai été pris à l'INSEEC, à Bordeaux, où j'ai décroché un master en management ». De retour en Nouvelle-Calédonie, il peine à trouver du travail malgré ses stages professionnels en Australie et à Malte. C'est en aidant son père à caréner son bateau que lui vient l'idée de créer un service professionnel d'entretien et de nettoyage de coques en marina. Loïc passe son niveau 2 de plongée et démarre son activité seul avant de s'associer avec un ami de longue date, Sylvestre Umepej.

Après ses études en métropole, diplômé d'une école de commerce, Loïc Prigent revient sur son caillou et crée en 2019 Eco-boat, une société d'entretien et de nettoyage de coques en marinas. Un service innovant dont le potentiel est à la hauteur du marché de la plaisance.

« Ce service d'entretien et de nettoyage de coques en marina est très développé aux Etats-Unis, souligne Loïc Prigent. Ici, nous sommes les seuls à le proposer comme une activité professionnelle exclusive. (...) Nous nous aidions, au début, d'un robot télécommandé conçu par une start-up italienne mais nous l'abandonnons progressivement car sa maniabilité n'est pas satisfaisante. Nous préférons attendre des améliorations de la part du constructeur ».

Loïc et son associé Sylvestre plongent donc en binôme dans les marinas de Nouméa et de Boulari. « Le fait d'entretenir régulièrement sa coque de bateau permet d'espacer les carénages qui coûtent très chers. Cela évite de sortir son bateau chaque année, le mettre à sec, louer un emplacement pour la durée des travaux, de rémunérer quelqu'un pour le caréner ou de prendre du temps pour le faire et de payer la remise à l'eau. ».

Les jeunes calédoniens proposent ainsi un service clé en main. « On passe une première fois voir le bateau, le client n'a pas besoin d'être présent, on envoie le devis, puis on intervient pour le nettoyage de la coque. Si l'entretien est fait régulièrement, d'une fois par mois à tous les deux



Loïc Prigent, Plongeur sous coques
Co-gérant d'Eco-boat, service d'entretien
et de nettoyage de coques en marina

mois, cela prolonge d'un à trois ans le carénage. Nos tarifs correspondent environ à un entretien annuel, sans la contrainte de la sortie du bateau, de son immobilisation et avec l'avantage d'avoir toujours la coque propre, ce qui permet de réaliser une économie de carburant car avec une coque sale, on consomme beaucoup plus. ».

Est-ce un métier à risque ? « Nous nous sommes équipés d'un dispositif anti requins éprouvé, qui les repoussent grâce à un système électrique. On a une batterie sur la cuisse, reliée à une électrode au pied et une plaque dans le dos sur la bouteille, cela crée un champ électrique dans un rayon de 4 mètres auquel les requins sont très sensibles. ».

Les plongeurs n'utilisent aucun produit mais plusieurs types d'éponges, de spatules et d'une brosse étanche rotative alimentée par une batterie et dotée de différents poils selon les besoins.

Le duo envisage d'étendre ses services à la marina de Koumac d'ici la fin de l'année et suit de près les alternatives aux produits biocides comme l'antifouling. « Notre projet est de pouvoir associer notre activité de nettoyage à des produits non polluants », conclut Loïc.

Page Facebook : Eco-boat

Site web : www.eco-boat.nc

Tél. 79 72 78

Email. contact@eco-boat.net

Retrouvez

POUR 100 F cfp

tous les jeudis

votre hebdomadaire
d'informations générales



Décryptage des sujets
sociétaux, politiques
et économiques
de la Nouvelle-Calédonie



Publication
chaque semaine
de vos annonces
judiciaires et légales



LE CRÉDIT PRO !

Leasing-défiscalisation

 **25 79 79**
credical@credical.nc

Nos experts en financement sont

À VOTRE ÉCOUTE

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.

